

Tarif de la Carte SCOL'R (circuits spéciaux scolaires)

Essonne - Année scolaire 2019-2020

SCOLARITE	ELIGIBILITE	Elèves domiciliés en ESSONNE (1)	Elèves domiciliés HORS ESSONNE mais résidant en l'Ile-de-France	Elèves résidant hors Ile-de-France
PRIMAIRE (Maternelles - Élémentaires)	SI ELIGIBLE	128,00 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE		882,30 €	882,30 €
COLLEGIENS	SI ELIGIBLE	128,00 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE		882,30 €	882,30 €
LYCEENS <21 ANS	SI ELIGIBLE	308,50 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE	882,30 €	882,30 €	882,30 €

Pour les élèves boursiers essonniers collégiens : 25 €*

* Remboursement par Ile-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif

DUPLICATA 20 €

(Délivré par Ile-de-France Mobilités uniquement)

L'Eligibilité est liée aux critères définis au Règlement Régional d'Ile de France Mobilités

Le tarif applicable uniquement aux Essonniers est décidé chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne

(1) Participation financière de 75€ de la CCVE à déduire du tarif de la carte SCOL'R pour les élèves domiciliés sur son territoire et scolarisés dans un établissement public de secteur ou un établissement privé sous contrat avec l'état

